



Direction  
Départementale  
des Territoires  
du Puy-de-Dôme



# Bilan et chiffres 2017

# MOT DU DIRECTEUR

Le présent document a pour objet de présenter les résultats de l'activité de la DDT en 2017 à travers des chiffres clé et des faits marquants. Ce panorama qui n'est pas exhaustif, permet une présentation de la diversité des missions et champs de compétences de la DDT, direction interministérielle de l'État, au service des acteurs publics et privés du territoire.

Ce fut une année dense en lien avec la création des nouveaux EPCI au 1er janvier 2017. Je souhaite retenir plus particulièrement le travail réalisé auprès des présidents des EPCI et des maires, pour les accompagner dans la structuration de nouvelles compétences qui leur sont désormais dévolues en matière de planification et d'urbanisme, d'eau potable, d'assainissement, de GEMAPI, d'habitat et de transition énergétique.

Ces évolutions nous conduisent à adapter notre organisation, à définir de nouvelles modalités de fonctionnement vers plus de transversalité tant en interne qu'en externe. Ainsi, un nouveau découpage de l'implantation territoriale de la DDT autour des 14 nouveaux EPCI a été arrêté, et un nouveau plan d'action "complémentarité siège-agences et nouveau conseil aux territoires" a été bâti pour être décliné en 2018. Un réseau des centres instructeurs des actes d'urbanisme (Etat-Collectivités) a été initié. Ce ne sont que quelques exemples qui illustrent la capacité des agents à innover et à s'impliquer au quotidien pour la mise en œuvre de politiques publiques contribuant à un aménagement équilibré des territoires.

**Armand Sanséau**

## SOMMAIRE

Accompagner les collectivités dans leurs démarches de planification	<b>3</b>
Appliquer le droit des sols	<b>5</b>
Prévenir les risques	<b>6</b>
Développer l'offre d'habitat et renouveler l'urbain	<b>7</b>
Mobiliser les énergies en faveur du développement durable	<b>10</b>
Contribuer à la qualité de l'eau et préserver les milieux	<b>11</b>
Soutenir l'économie agricole et forestière	<b>15</b>
Veiller à la qualité de la construction	<b>18</b>
Organisation et vie du service	<b>19</b>
Glossaire	<b>21</b>

# Accompagner les collectivités dans leur démarche de planification

## Production de connaissances

### Portail cartographique

Un Portail cartographique regroupant l'ensemble des données géographiques utiles pour l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (servitudes d'utilité publique, zonage d'urbanisme en vigueur, zonage environnementaux, ...) a été mis en ligne.

Portail D@TARA : [http://carto.dataara.gouv.fr/1/ddt63\\_carto\\_pac\\_urbanisme.map](http://carto.dataara.gouv.fr/1/ddt63_carto_pac_urbanisme.map) (accès par un mot de passe)

Par ailleurs, un catalogue de cartes thématiques est accessible sur le site internet départemental de l'État.

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/cartes-et-donnees-r1396.html>



*Le Puy-de-Dôme est le premier département à avoir mis en ligne la totalité des documents d'urbanisme en vigueur*

### Géoportail de l'urbanisme

Depuis le 15 avril 2016, les collectivités compétentes en matière d'urbanisme ont l'obligation de publier leurs documents d'urbanisme sur une plateforme nationale baptisée Géoportail de l'Urbanisme (GPU).

Ce nouveau portail permet aux administrés de connaître toutes les contraintes d'urbanisme sur un terrain donné et de consulter les documents d'urbanisme.

Il appartient désormais aux collectivités en charge de la planification d'assurer la mise à jour des données. En 2020, la publication d'un document d'urbanisme sur le GPU deviendra une des conditions de son opposabilité.

## Études générales

3 nouvelles études ont été finalisées et diffusées par la DDT en 2017 :

### Densité de l'habitat - recueil de bonnes pratiques dans le Grand Clermont

*Recueil visant à lister des exemples d'aménagements pour approcher les objectifs de densité prescrits par le SCoT du Grand Clermont.*

### Densification autour des gares du Puy-de-Dôme – identification du potentiel de production de logements

*Recueil visant à sensibiliser les acteurs du territoire sur le potentiel de production de près de 45 000 nouveaux logements à moins de 2 500 mètres des 25 gares voyageurs du Puy-de-Dôme.*

### Cahier d'indicateurs du département du Puy-de-Dôme

*État des lieux du territoire sur les 6 thématiques suivantes : géographie, démographie, emploi, mobilité, logement, urbanisme.*

Études disponibles sur : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/qualite-de-l-urbanisme-r1380.html>



# Accompagner les collectivités dans leur démarche de planification

## Planification

### 3 grandes missions assurées par le siège et les trois agences territoriales :

- porter les enjeux de l'État (notes d'enjeux, avis de l'État, études),
- assurer le respect des lois (porter à connaissance, avis de l'État),
- accompagner les collectivités qui réalisent un document d'urbanisme (conseil, financement).

Avec le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale depuis le 1er janvier 2017, 6 EPCI ont la compétence urbanisme (PLU(i), droit de préemption, règlement local de publicité, site patrimonial remarquable).

### 7 principaux enjeux de l'État dans les politiques publiques d'urbanisme :

- assurer la sécurité et la salubrité publique,
- prévoir un développement qui répond aux besoins du territoire,
- optimiser le développement de l'urbanisation,
- préserver les capacités de production et les espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- préserver la biodiversité
- protéger le patrimoine paysager et bâti,
- lutter contre le changement climatique.

## Chiffres clés

53 % des communes couvertes par un **document d'urbanisme**

26 % des communes (123) engagées dans une élaboration ou révision de document d'urbanisme communal

3 PLUi en vigueur (23 communes)

6 PLUi en cours (92 communes)

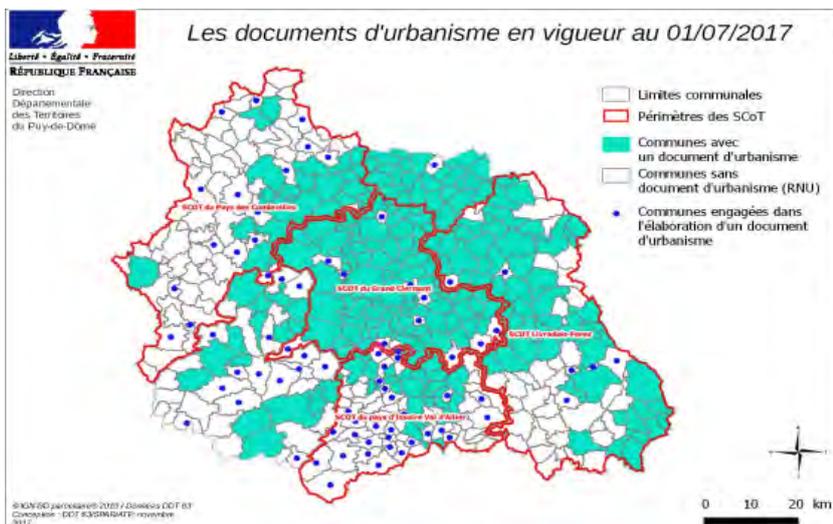
3 SCoT en vigueur (295 communes)

1 SCoT en cours d'élaboration (102 communes) :

SCoT Livradois-Forez

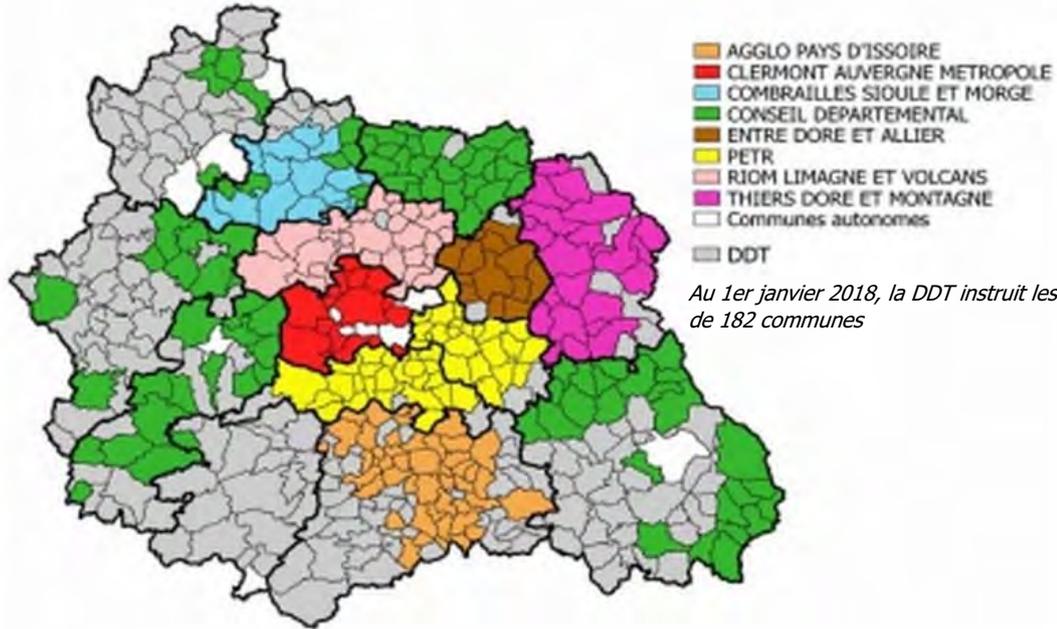
Depuis le **1er janvier 2017**, l'action de la DDT :

- 14 porter à connaissance transmis
- 25 avis de l'État transmis
- 25 documents examinés en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- 9 notes d'enjeux présentées en collectivités
- participation aux différentes instances d'élaboration des documents d'urbanisme



# Appliquer le droit des sols

## Centres instructeurs au 1er janvier 2018



Au 1er janvier 2018, la DDT instruit les actes d'urbanisme de 182 communes

En 2017, la DDT a assuré l'instruction des actes d'urbanisme de 355 communes soit près de 10 900 actes instruits par le siège et les agences territoriales.

Pour les 112 autres communes, l'instruction de leurs dossiers a été réalisée par un centre instructeur de collectivité ou par la commune elle-même dans de rares cas.

### Fiscalité de l'urbanisme

La fiscalité de l'urbanisme demeure une des prérogatives de l'État et est assurée par la DDT pour l'intégralité des 467 communes du Puy-de-Dôme.

Cela concerne :

- la taxe d'aménagement (TA), dont une part revient à la commune où s'implante le projet et l'autre part revient au Département,

- la redevance d'archéologie préventive (RAP) destinée à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

En 2017, près de 11M€ de taxe d'aménagement auront été calculés et liquidés par la DDT.

En 2018, en application de la loi ALUR de 2014, 173 communes supplémentaires ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la DDT et devront instruire par leurs propres moyens ou adhérer à un centre instructeur mutualisé.

### Aménagement commercial

En 2017, la DDT a instruit 17 dossiers examinés par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) qui a donné 8 avis favorables et 9 avis défavorables. 3 projets ont fait l'objet d'un recours en CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial).

Ces investissements commerciaux qui représentent 25 420 m<sup>2</sup> de surface commerciale, sont réalisés dans les bassins de vie de Riom, Clermont-Ferrand, Thiers et Issoire.



### Mise en place en 2017 d'un réseau des services instructeurs animé par la DDT

Compte tenu de l'évolution de l'organisation de l'instruction des actes ADS au niveau départemental à partir 1er janvier 2018, le rôle d'animation de la filière dévolu à la DDT se trouve renforcé. Il consiste à diffuser des informations sur les évolutions réglementaires, mais aussi à favoriser les échanges sur les pratiques de chacun afin de les harmoniser. Une réunion plénière associant l'ensemble des instructeurs du département, s'est tenue le 30 novembre 2017.

Cette animation sera poursuivie et renforcée en 2018, avec notamment plusieurs réunions avec les responsables des centres instructeurs, pour accompagner au mieux les centres nouvellement constitués ou dont le périmètre d'intervention s'est élargi.

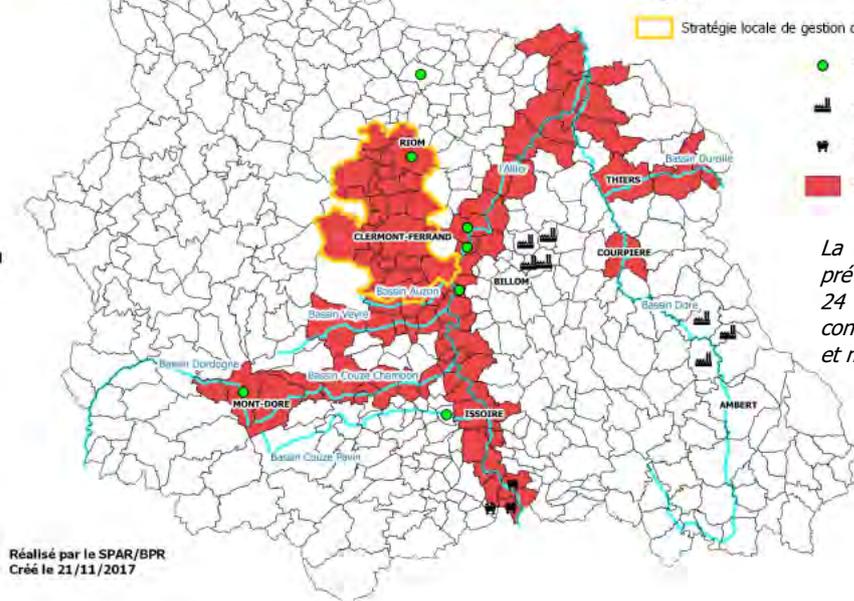


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME  
Direction départementale des territoires

## RISQUES NATURELS TECHNOLOGIQUES et MINIERS Procédures réglementaires approuvées sur le territoire du Puy-de-Dôme

### Légende

- Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)
- PPR Mouvement de terrain
- PPR Technologique
- PPR Minier
- PPR Inondation



Réalisé par le SPAR/BPR  
Créé le 21/11/2017

La DDT a en charge l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR).  
24 PPR sont en vigueur dans le Puy-de-Dôme concernant les risques naturels, technologiques et miniers.

La DDT est l'interlocuteur privilégié des collectivités pour toutes questions liées aux risques sur leur territoire :

- appui technique en cas de survenue d'évènements, de réalisations d'études ou de travaux liés aux risques,
- aide financière à travers le fonds de prévention des risques naturels majeurs (études et travaux).

### Chiffres clés 2017

- 1 nouveau PPR minier du bassin houiller de Brassac-les-Mines approuvé
- 160 avis sur autorisations d'urbanisme,
- 218 000€ d'études et travaux subventionnés au titre du fonds Barnier



Falaise de La Chapelle Marcousse

### Mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)

16 actions ont été engagées par "Clermont Auvergne Métropole" et "Riom Limagne et Volcans".

La DDT a accompagné plus particulièrement les actions suivantes :

- étude de réduction de la vulnérabilité des réseaux,
- élaboration de plan de continuité d'activité,
- élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) qui mobilisent également les agences territoriales.

La mise en œuvre globale du plan d'actions doit se concrétiser par l'élaboration de Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La DDT participe à l'élaboration de ces PAPI auprès des deux porteurs de SLGRI.

# Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

## Programmes locaux de l'habitat d'urbanisme

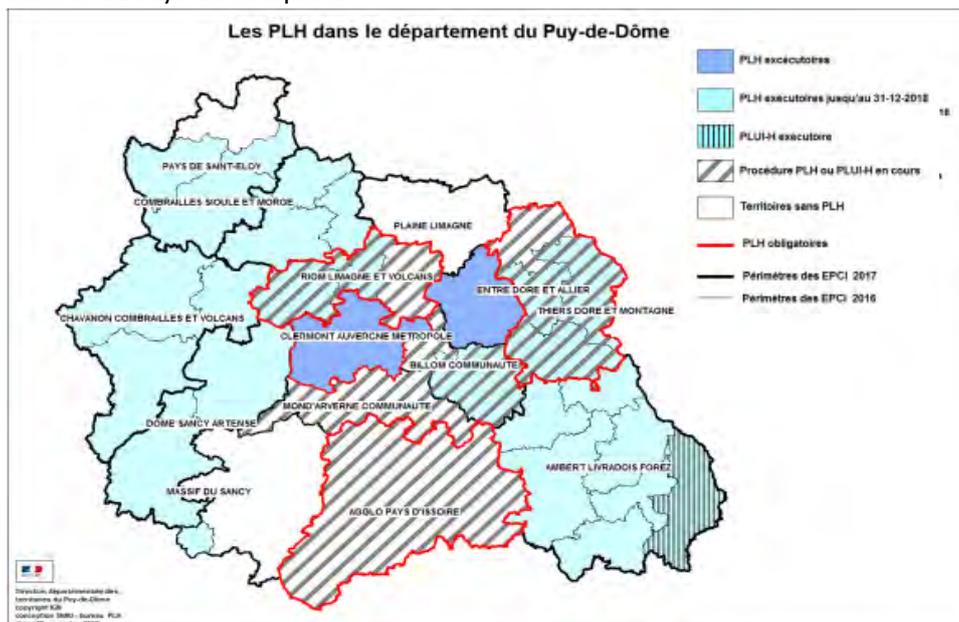
Les PLH des EPCI ayant fusionné au 1er janvier 2017 ne seront plus exécutoires au 31 décembre 2018.

La DDT accompagne les collectivités dans l'élaboration de ces documents, en apportant sa connaissance du territoire et des enjeux liés aux politiques nationales de l'habitat.

En 2017, l'Etat a donné son avis sur les bilans à mi-parcours des PLH de Clermont Auvergne Métropole et des ex communautés de communes de Thiers Communauté, de la Montagne Thiernoise et du Pays de Courpière.

## Chiffres clés

28 PLH en vigueur (dont 1 PLUiH)  
5 PLH en cours d'élaboration  
94 % des habitants sont concernés par un PLH en vigueur ou en cours  
4 EPCI sont tenus de se doter d'un PLH



## Programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, la participation financière de l'ANRU est de 62 M€ pour un coût total de 326 M€, portant sur la réalisation de 243 opérations.

Sur la commune de Thiers, la participation financière de l'ANRU est de 10,5 M€ pour un coût de 47 M€, portant sur la réalisation de 49 opérations.

En 2017, 2,3 M€ de subventions ont été versés aux maîtres d'ouvrage.



Réhabilitation à Champratel à Clermont-Fd (Ophis)



îlot Dumas à Thiers (Auvergne Habitat)

## Un nouveau programme pour 3 quartiers d'intérêt national (PRIN) et 1 quartier d'intérêt régional (PRIR) lancé en 2017

Le nouveau programme national de renouvellement urbain favorise d'une part une approche transversale des enjeux liés à l'habitat, à l'emploi, à la cohésion sociale, à l'environnement urbain dans les quartiers prioritaires et d'autre part la co-construction des projets avec les habitants et les acteurs de ces quartiers.

Dans le Puy-de-Dôme, 4 quartiers sont concernés :

- sur Clermont-Ferrand, les quartiers de Saint-Jacques, de la Gauthière et des Vergnes en PRIN : protocole de préfiguration signé le 4 mai 2017, 1,3 M€ de participation financière de l'ANRU sur un montant global de 10 M€ HT ;
- le centre ancien de Thiers en PRIR : protocole de préfiguration signé le 10 décembre 2017, 152 000 € de participation financière de l'ANRU sur un montant global de 437 000 € HT.

La DDT instruit les demandes de financement des porteurs de projets et les accompagne dans l'élaboration d'un programme pluriannuel.

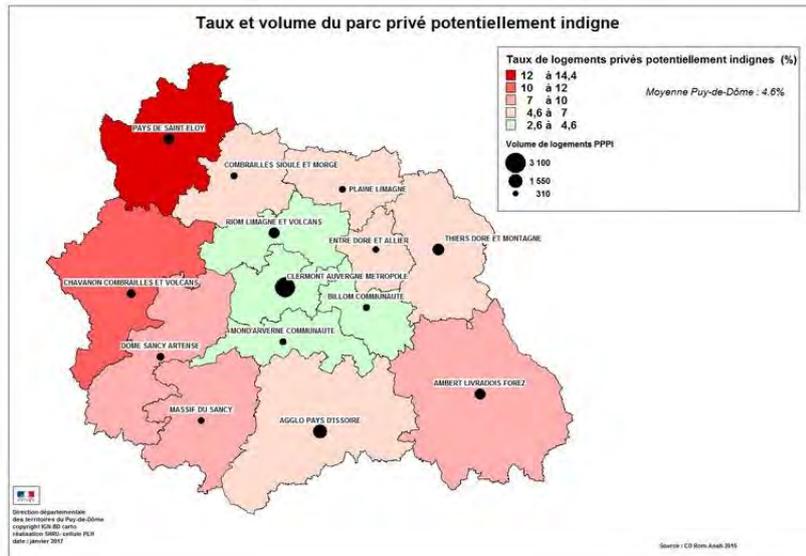
# Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

## Lutte contre l'habitat indigne

Depuis 2009, la DDT anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Il rassemble et coordonne l'ensemble des acteurs concernés, vise à repérer les situations, apporter un conseil aux collectivités et accompagner les occupants et les propriétaires.

1468 relevés d'observation du logement (outils de signalement des situations d'habitat indigne, centralisés par l'ADIL et transmis aux territoires organisés en PIG ou en OPAH) ont été établis sur le département depuis 2010 dont 201 en 2017.

En 2017, la DDT s'est fortement impliquée pour construire un nouveau plan d'action départemental partagé par l'ensemble des partenaires et qui visent à mobiliser les EPCI autour de cette problématique et améliorer les actions de repérage et de traitement des situations.



12 390 logements sont potentiellement indignes dans le Puy-de-Dôme

## Amélioration de l'habitat privé

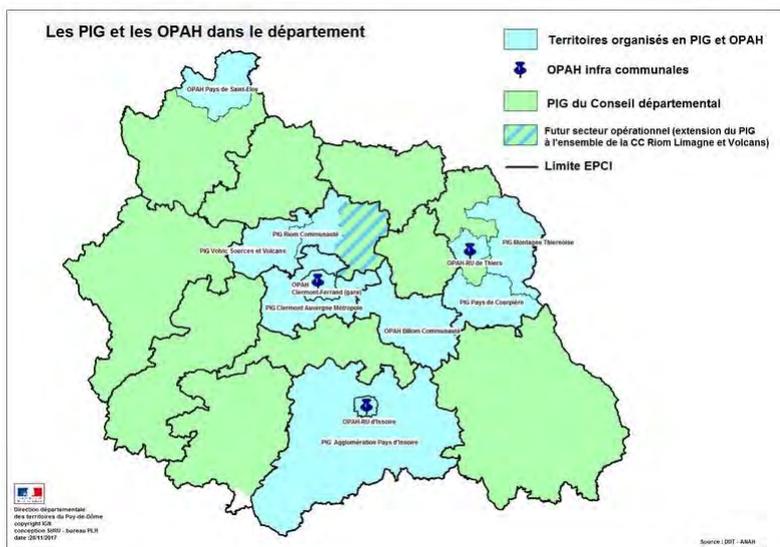
La DDT, délégation locale de l'Anah, accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêt généraux (PIG).

### Objectifs réalisés depuis 2011 :

- 5 639 logements subventionnés par l'Anah (5 196 de propriétaires occupants et 426 de propriétaires bailleurs) dont 3 215 logements dans le cadre du programme "Habiter Mieux"
- 39,5 M€ de subventions Anah distribuées aux particuliers et 9,4 M€ dans le cadre du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)
- 41% de gain énergétique moyen par dossier "Habiter Mieux"

### Réalisations 2017 :

- 7,74 M€ de subventions engagées au titre de l'Anah et 1,3 M€ de subventions engagées au titre du FART
- 945 logements subventionnés par l'Anah dont 694 logements pour le programme "Habiter Mieux"



12 dispositifs couvrent l'ensemble du territoire départemental

## Des actions de communication pour promouvoir le programme "Habiter Mieux"

3 visites de logements rénovés ont été réalisées à l'initiative de l'État (Clermont-Ferrand, Issoire et Riom) en présence des sous-préfets, d'élus, des opérateurs OPAH ou PIG et de la presse.

1 affiche sur le programme "Habiter Mieux" avec les contacts de l'ADIL 63, point rénovation info service (PRIS) pour le Puy-de-Dôme, a été publiée dans le supplément "Passion Maison" du journal la Montagne (paru le 11 juin).

90 spots publicitaires ont été diffusés sur Radio France Bleu Pays d'Auvergne pendant 3 semaines.





# Mobiliser les énergies en faveur du développement durable

## Production d'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable majoritairement issue de la biomasse, progresse dans le Puy-de-Dôme.

En 2017, un nouveau parc éolien, deux méthaniseurs et quelques toitures photovoltaïques viennent s'ajouter à cette production. Un autre méthaniseur et un parc photovoltaïque au sol sont en chantier, plusieurs parcs éoliens sont autorisés.

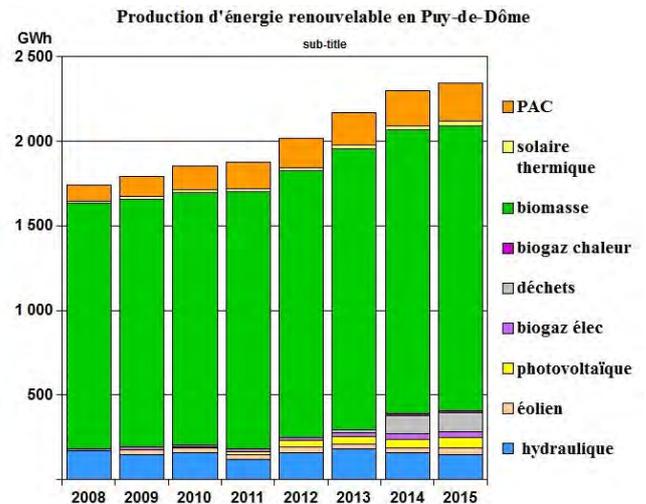
## Bilan de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

Afin de stimuler les actions favorables à la transition énergétique, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt à l'intention des collectivités locales et de leurs groupements. Les territoires lauréats bénéficient de subventions pour investir afin de réduire leurs consommations d'énergie.

**12 M€ de subvention de l'État sur près de 20 M€ seront investis sur les territoires.**



Chaufferie bois à Saint-Germain-L'Herm



## 8 territoires lauréats TEPCV dans le Puy-de-Dôme :

- département du Puy-de-Dôme,
- ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole,
- communauté de communes du Haut-Livradois (désormais incluse dans la communauté de communes Ambert Livradois Forez),
- Parc naturel régional Livradois-Forez,
- Parc naturel régional des volcans d'Auvergne,
- ville de Thiers,
- agglo Pays d'Issoire,
- communauté de communes d'Ambert-Livradois-Forez.



## Plan climat air énergie territorial (PCAET)

En 2017, les 8 intercommunalités du Puy-de-Dôme qui doivent réaliser un Plan climat air énergie territorial, ont engagé leur démarche. La DDT accompagne et produit notamment un "Dire de l'État" pour les informer du cadre réglementaire, des sources d'information, de données disponibles et pour faire ressortir les enjeux les plus importants sur leur territoire.

En 2018, la DDT poursuivra son accompagnement pour l'élaboration de ces documents et la définition des actions.

## Réglementer les activités ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques

Toute intervention humaine (travaux, rejets, prélèvements, ...) dans les cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, zones humides doit se faire dans le respect de la réglementation. Une nomenclature liste les opérations qui doivent faire l'objet d'une autorisation du préfet, ou d'une déclaration.



Travaux de restauration sur le site des Rosiers à Saint-Pierre le Chastel

### Chiffres clés 2017

406 dossiers ont été instruits :

- 216 décisions "déclarations"
- 21 décisions "autorisation" et 2 décisions pour "renouvellement d'autorisation"
- 8 décisions "autorisation unique IOTA" (installations, ouvrages, travaux et activités soumis à la loi sur l'eau)
- 1 décision pour "DIG avec autorisation unique IOTA" (déclaration d'intérêt général)
- 158 avis sur procédures non soumises



### DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Autoroute A75

2x3 voies CLERMONT-FERRAND EST – LE CREST



Avril 2017

**Maître d'ouvrage :**  
ADEL  
Direction de l'Équipement, de l'Énergie et de l'Économie  
25, rue de Valenciennes  
CS 20415  
63001 CLERMONT CEDEX 02

**Maître d'œuvre :**  
G2G Vieux à Tournelle  
Direction de l'Équipement, de l'Énergie et de l'Économie  
25, rue de Valenciennes  
CS 20415  
63001 CLERMONT CEDEX 02

### Une nouvelle autorisation environnementale

L'année 2017 a été marquée par la mise en place de l'autorisation environnementale qui intègre l'ensemble des prescriptions des législations dans le domaine environnemental pour tout projet soumis à autorisation à la loi sur l'eau ou au titre des ICPE ainsi que pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale mais non soumis à une autre autorisation.

Cette simplification au bénéfice des porteurs de projets repose sur de nouvelles modalités de travail des services de l'État. Ainsi, pour remplir son rôle de guichet unique auprès du porteur de projet et de service coordonnateur pour l'instruction des dossiers, la DDT a engagé dès 2016 un travail de clarification des collaborations tant en interne qu'en externe.

# Contribuer à la qualité de l'eau - préserver les milieux

## Contrôler la conformité des systèmes d'assainissement collectif

Ces contrôles sont obligatoires et réalisés chaque année par la police de l'eau. En cas de non-conformité, la DDT demande à la collectivité de mettre en œuvre des actions correctives.

### Chiffres clés 2017

9 nouvelles stations mises en route levant ainsi les non-conformités  
16 diagnostics d'assainissement initiés  
2 agglomérations d'assainissement de plus de 2 000 équivalent habitants sur 32 sont encore non-conformes

<http://www.services-etat-puy-de-dome.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/synthese-departementale-sur-les-services-d-eau-r1716.html>



Bassin d'interception des flux d'orage limitant les rejets directs d'eau usée à la Tiretaine

## Contrôler dans le domaine de l'eau, de la nature, et de la forêt

Afin de vérifier le respect des règles relatives à la protection de l'eau et de la nature, des contrôles inopinés ou programmés sont réalisés par les inspecteurs de l'environnement.

### Chiffres clés 2017

6 infractions constatées (1 contravention et 5 délits)  
272 contrôles administratifs réalisés (188 contrôles conformes, 49 contrôles non conformes avec simple suivi, 35 contrôles non conformes avec suite administrative)



Sensibilisation de cyclistes sur le point d'emprunter le chemin des muletiers interdit aux VTT.

## Opération coordonnée de police sur la Chaîne des Puys

Dimanche 25 juin 2017, plusieurs équipes de contrôle issus de services de l'État et de leurs partenaires (gardes nature, policiers municipaux, gendarmes, gardes forestier et agents de l'ONCFS, de l'AFB et de la DDT) ont sillonné les volcans pour une action de sensibilisation. Trois activités étaient particulièrement visées pour cette journée :

- la circulation motorisée de loisirs dans les espaces naturels qui est formellement interdite puisqu'elle dégrade les champs, les forêts, les ruisseaux, ...
- la circulation en VTT sur le Puy-de-Dôme, elle aussi interdite car trop dangereuse pour les randonneurs,
- les chiens non tenus en laisse qui perturbent les troupeaux.

Le camping sauvage et les feux, les déchets et dépôts sauvages, la circulation et le stationnement ont également été surveillés.

# Contribuer à la qualité de l'eau - préserver les milieux

## Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates

Sur le département, la nouvelle zone vulnérable arrêtée le 2 février 2017, comprend 125 communes, dont 33 partiellement (communes situées dans la plaine céréalière de la Limagne).



## Chasse : le sanglier, une espèce sous haute surveillance

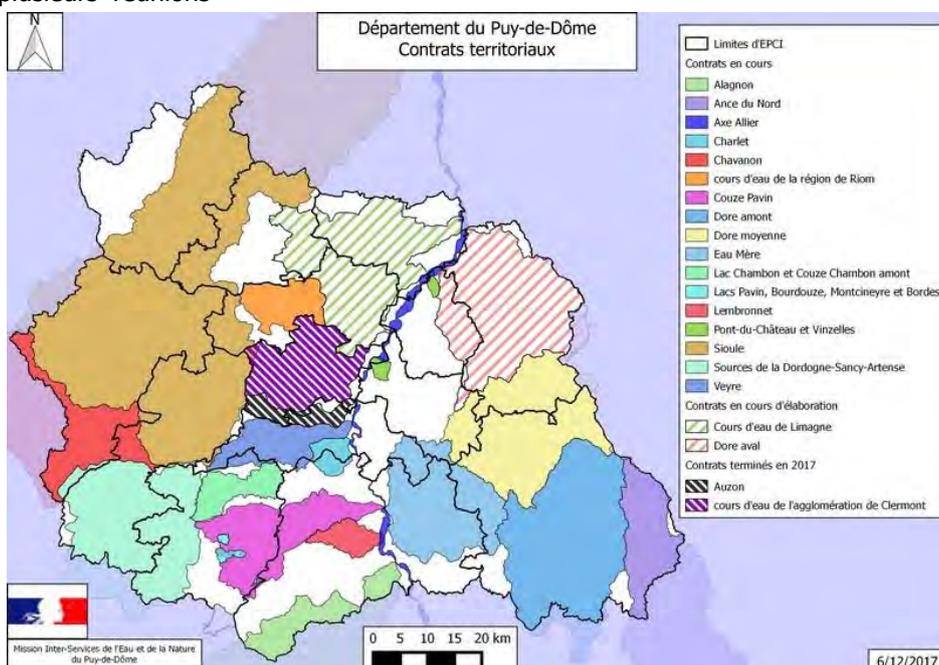
La DDT veille au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire à l'équilibre entre la présence et le développement de la faune sauvage et les dégâts aux cultures et aux forêts. La CDCFS (commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) animée par la DDT, est l'instance de concertation permettant de faire un état régulier de la situation. Après un pic de dégât en 2011, la situation devient à nouveau préoccupante. Pour la saison de chasse 2017-2018, les prélèvements de sangliers dépassent déjà les 3000 animaux (+ 300 par rapport 2016-2017). Les attributions de plans de chasse sont revus à la hausse depuis deux ans et des bracelets supplémentaires sont attribués dans les secteurs qui connaissent des dégâts.

En parallèle, les battues administratives sont en augmentation avec 24 arrêtés préfectoraux pris pour le sanglier et 11 animaux prélevés.

## Préparer la prise de compétence GEMAPI

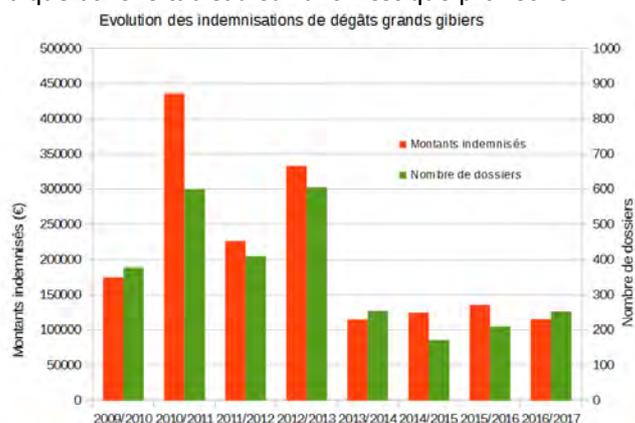
Au 1er janvier 2018, les EPCI deviennent compétents pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour leur permettre d'exercer cette compétence à une échelle cohérente avec le fonctionnement des milieux aquatiques, la DDT en lien avec le corps préfectoral a organisé plusieurs réunions avec les élus.

**17 contrats dont 2 nouveaux signés en 2017 pour l'Alagnon et le bassin versant Source de la Dordogne-Sancy-Artense**



Le programme d'action national du 11 octobre 2016 est complété par un programme d'action régional (PAR) qui doit être révisé au plus tard mi 2018 pour une entrée en vigueur au début de la campagne culturelle 2018-2019. Un groupe de concertation régional pour l'élaboration du PAR, auquel participait la DDT, s'est réuni plusieurs fois en 2017.

En matière d'indemnisation, la hausse enregistrée depuis 2015 semble se confirmer avec 253 dossiers déposés en 2016/2017. 78 dossiers restant à traiter, le montant indiqué dans le tableau suivant n'est que provisoire.



Pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, les collectivités peuvent contractualiser un programme d'action avec les agences de l'eau.

# Contribuer à la qualité de l'eau - préserver les milieux

## Un réseau Natura 2000 actif

### Chiffres clés

34 sites Natura 2000, représentant 16 % du territoire départemental et 123 765 ha

31 sites Natura 2000 en gestion administrative et financière pour l'animation par la DDT (28 sites "habitats", 3 sites "oiseaux")

En 2017, 1 document d'objectifs (DOCOB) et 1 COPIL par site Natura 2000 (23 réunions de COPIL) ont été réalisés ; **3 nouveaux contrats Natura 2000** ont été engagés avec la commune de Chauriat, la société de Chasse de Champeix et la LPO Auvergne (54 280 €, 63% au titre du FEADER et 37% crédits État).

**316** évaluations d'incidences Natura 2000 instruites :

- 313 au titre d'un régime administratif existant (247 au titre de la loi sur l'eau, 22 au titre du plan local d'urbanisme, 32 manifestations sportives, 12 défrichements),

- 3 au titre du régime propre.

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/carte-generale-a2444.html>



## Protéger la faune et la flore

### Chiffres clés

9 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), dont le dernier créé en 2013 à l'initiative de la DDT pour la protection de l'habitat du crapaud sonneur à ventre jaune et d'autres espèces d'amphibiens protégés.

En 2017, 2 APPB ont été toilettés et la révision d'un APPB a été engagée avec l'assistance du parc naturel régional Livradois-Forez.



## Projet de plantation de vigne sur le Puy d'Anzelle et le plateau des Vaugondières

La commune de Cournon-d'Auvergne, propriétaire sur ces coteaux, souhaite réimplanter de la vigne dans le cadre du partenariat engagé avec la fédération viticole du Puy-de-Dôme et le Syndicat des viticulteurs de la zone d'AOC Côtes d'Auvergne dont le vignoble conservatoire, des cépages historiquement présents dans le vignoble auvergnat, est menacé et doit être déplacé.

Ce projet porte sur plusieurs parcelles dont une parcelle est dans le périmètre de l'APPB. Le projet de plantation de vigne exploitée en agriculture biologique, dont une partie en vignoble conservatoire, a été construit au cours de l'année 2017 en associant l'ensemble des partenaires avec la volonté d'apporter une plus-value écologique au secteur en reconstituant des milieux intéressants pour certaines plantes messicoles rares et un habitat favorable à l'avifaune. Le Bruant Ortolan, figure emblématique du site et inscrit en 2016 sur la liste rouge des espèces menacées en France est une des espèces bénéficiaires de cette action.

Le projet a reçu un avis favorable du CDNSP le 19 décembre 2017.



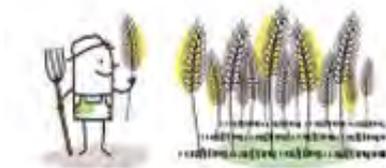
# Soutenir l'économie agricole et forestière

## L'agriculture dans le Puy-de-Dôme

Avec une surface agricole utilisée de près de 392 000 ha, le département du Puy-de-Dôme se situe à la seconde place au niveau régional. Il compte 7 300 exploitations et 12 800 actifs permanents (recensement général agricole).

En 2017, près de 5 800 déclarants ont été recensés lors de la campagne « PAC ».

Surface agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation : 54 ha.



## Principales productions du département :

- culture de betteraves sur plus de 3 600 ha (présence de la sucrerie Bourdon - 4 500 t/jour),
- vaches allaitantes avec près de 100 000 têtes,
- surface en herbe (la moitié de la SAU du département),
- céréales et oléoprotéagineux (colza, tournesol, soja, luzerne),
- vaches laitières (343 M de litres de lait/an),
- ovins.

L'exploitation puydômoise compte un cheptel moyen de 68 UGB (RGA 2010) : 356 000 bovins, 112 000 ovins, 50 000 porcins et 2,2 M de têtes de volailles.

## Chiffres clés 2017

### Exploitations agricoles

319 décisions d'autorisation d'exploiter délivrées  
362 avis émis sur le volet agricole pour des documents d'urbanisme et de planification  
133 dossiers de GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) instruits dont 31 agréments

### Installation et modernisation des bâtiments

225 nouveaux déclarants demandeurs d'aides « PAC » enregistrés avec la création d'un numéro PACAGE  
118 jeunes nouveaux dans le parcours à l'installation (plan de professionnalisation personnalisé)  
70 agriculteurs bénéficiaires de la dotation jeune agriculteur après avis de la CDOA  
107 dossiers instruits au titre des appels à candidature pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles  
- 29 dossiers de soutien aux investissements liés aux changements de pratiques vers des modes de production agricole plus durables instruits



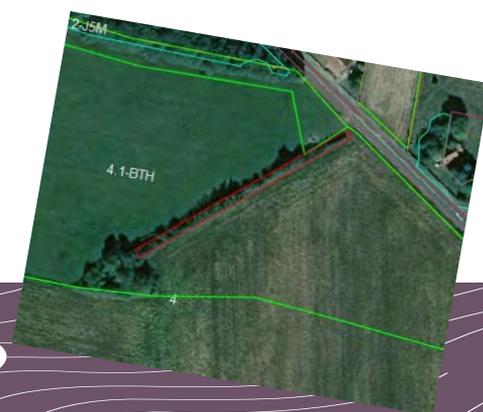
## Coordination des contrôles

677 exploitations agricoles ont été contrôlées au titre de la campagne « PAC » 2017 par les corps de contrôle de l'État et de ses établissements publics.

## Mise à jour du registre parcellaire graphique (RPG)

Le Règlement communautaire (CE) n°1593/2000 a institué l'obligation, dans tous les États Membres, de localiser et d'identifier les parcelles agricoles. Pour répondre à cette exigence, la France a mis en place le Registre Parcellaire Graphique (RPG) qui est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles. Ainsi, chaque année, les agriculteurs adressent à l'administration un dossier de déclaration de surfaces qui comprend notamment le dessin des îlots de culture exploités et les cultures pratiquées. La localisation des îlots se fait à l'échelle du 1:5000 sur le fond photographique de la BD Ortho (IGN) et leur mise à jour est annuelle. Cette base de données constitue donc une description à grande échelle et régulièrement mise à jour de la majorité des terres agricoles.

Un nombre très important d'observations est traité par la DDT à chaque campagne. Elles portent notamment sur les surfaces non agricoles (SNA). Un travail de mise à jour du RPG vient d'être initié afin de mieux identifier les surfaces admissibles.



# Soutenir l'économie agricole et forestière

## Soutien économique aux agriculteurs

### Suivi des demandes déposées

Les demandes d'aides couplées animales représentent 2187 dossiers d'aide aux bovins allaitants, 1194 dossiers d'aide aux bovins laitiers, 365 dossiers d'aides ovines, 48 dossiers d'aides caprines et près de 40 dossiers d'aide aux veaux sous la mère.

Dans le cadre des droits à paiement de base, 871 transferts et 125 dotations soit 996 clauses ont été déposées en 2017.

Les aides à l'agriculture biologique en conversion et maintien pour la campagne 2015 ont été instruites en 2017, soit 168 demandes traitées dont 165 au titre des mesures agro-environnementales et climatiques.

La DDT s'est particulièrement mobilisée pour rattraper les retards de paiement. Ainsi, en dehors de l'apport de trésorerie remboursable qui a représenté 125,2 M€, près de 112 M€ d'aides ont été versées de juillet 2017 à janvier 2018 couvrant les campagnes 2015, 2016 et 2017.

### Gestion des crises et aides conjoncturelles

En 2016 et en 2017, plusieurs calamités agricoles ont frappé le département (grêle, sécheresse, gel). Plus de 400 exploitations ont été indemnisées en 2017 sur 52 communes pour les épisodes de grêle sur fourrage en 2016. Les viticulteurs et arboriculteurs touchés par le gel du printemps 2017 seront indemnisés en 2018.

Par ailleurs, 23 éleveurs ont bénéficié de l'aide aux jeunes bovins pour 260 animaux, et 519 éleveurs ont bénéficié de l'aide à la trésorerie des éleveurs de lait.

Aides / demandes		2015	2016	2017
Aides découplées	Paiement de base, paiement redistributif, paiement vert	5 946	5 665	5 584
	Paiement en faveur des jeunes agriculteurs	406	381	492
Aides couplées à la production	Légumineuses fourragères	285	522	804
	Production de soja	16	12	27
	Protéagineux	120	122	149
	Semences de légumineuses fourragères	3	12	19
Assurance récolte		478	513	441
Indemnité compensatoire de handicap naturel		3 598	3 538	3 584

Photo : Réseau FREDON  
FDGDON - C.Chaballier



## La lutte contre le campagnol terrestre

Depuis 2016, devant les importants dégâts occasionnés par le campagnol terrestre, l'État a souhaité mettre en place et animer une stratégie s'articulant autour de trois axes complémentaires : impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne, coordonner et mettre en relation les acteurs et apporter une information complète et actualisée.

Tous les acteurs professionnels et institutionnels se sont engagés dans cette lutte dans le cadre d'un plan d'actions qui a été présenté lors du dernier comité départemental d'évaluation de la maîtrise des populations de campagnols terrestres. Il sera mis en oeuvre en 2018.

# Soutenir l'économie agricole et forestière

## Protéger la forêt – valoriser la ressource

La DDT protège la forêt dont elle concilie les rôles économique, environnemental et social. Les nouvelles mesures compensatoires au défrichage sont mises en œuvre et permettent désormais l'alimentation du fonds stratégique de la forêt et du bois pour financer des investissements, de la recherche et du développement.

La récolte de bois puydomoise annuelle représente 1,2 M de m<sup>3</sup>, essentiellement résineux, ce qui place le département au 1er rang régional (23 % de la récolte). La mobilisation du bois est favorisée par une desserte de qualité.

## Défrichage

En 2017, 55 demandes ont été instruites (36 en 2016 et 33 en 2015) suite à la mise en œuvre des compensations obligatoires ; les surfaces défrichées ont principalement une vocation agricole.

## Projet PLOBOV

La DDT participe à la mise en œuvre du projet PLOBOV sélectionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Dynamic Bois" qui vise à conforter l'alimentation des chaufferies bois et plus largement la filière bois-énergie. Dans ce cadre, les deux premiers dossiers d'amélioration des peuplements ont été financés par l'Ademe pour un montant de 28 200 €.

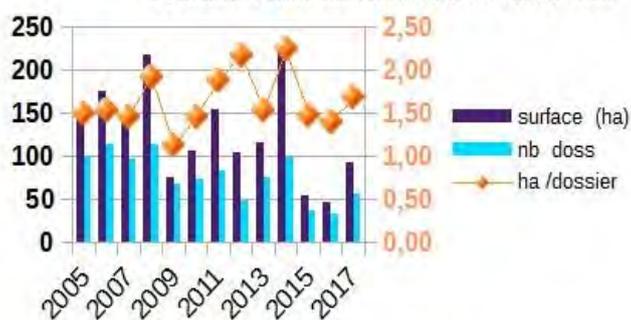


## Voirie forestière

En 2017, plus de 52 km de voirie forestière ont été subventionnés (financeurs : 168 000 € État, 250 000 € Région, 40 000 € Département et 781 000 € FEADER).



évolution des défrichements autorisés



## Contrôle du renouvellement des peuplements et coupes rases

Afin de favoriser la mobilisation du bois et le renouvellement des peuplements forestiers, l'accent est mis sur le contrôle de la réalisation des coupes prévues dans les plans simples de gestion ainsi que sur l'obligation de reconstitution des peuplements après une coupe rase :

- 7 plans simples de gestion contrôlés en 2017.

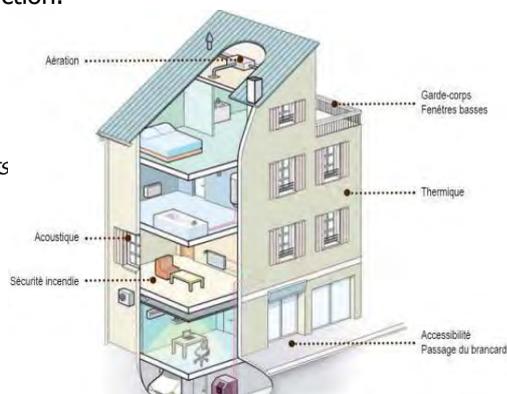
Pour les coupes rases, l'utilisation de la télédétection par image satellite permet d'orienter les contrôles terrain et mettre en évidence des coupes qui ne seraient pas visibles des voies de circulation :

- 13 constats de coupes établis et 1 courrier de rappel de l'obligation de reboisement en 2017.

# Veiller à la qualité de la construction

## Contrôle Réglementaire de la Construction (CRC)

Le contrôle du respect des règles de la construction est défini aux articles L.151-1 et L.152-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Il constitue une mission de police judiciaire. C'est un outil au service de la qualité de la construction.



Ces contrôles sont réalisés par la DDT avec l'appui du CEREMA. 75 % des non-conformités sont réglées après une période de conciliation. Dans quelques cas, des rappels à la loi ou des poursuites judiciaires sont nécessaires.

Pour l'année 2017, 11 contrôles ont été réalisés : 7 sur des logements collectifs et 4 sur des opérations de maisons individuelles.

Par ailleurs, la DDT organise des réunions avec les acteurs du bâtiment (maîtres d'ouvrage, architectes, contrôleurs techniques, FFB, Capeb ....). Ces réunions permettent de porter la politique de l'État en matière de qualité de la construction et de faire un retour d'expérience sur les contrôles réalisés et les non-conformités les plus courantes.

En 2017, une réunion a eu lieu en septembre avec l'Ophis à destination de ses conducteurs opérations.

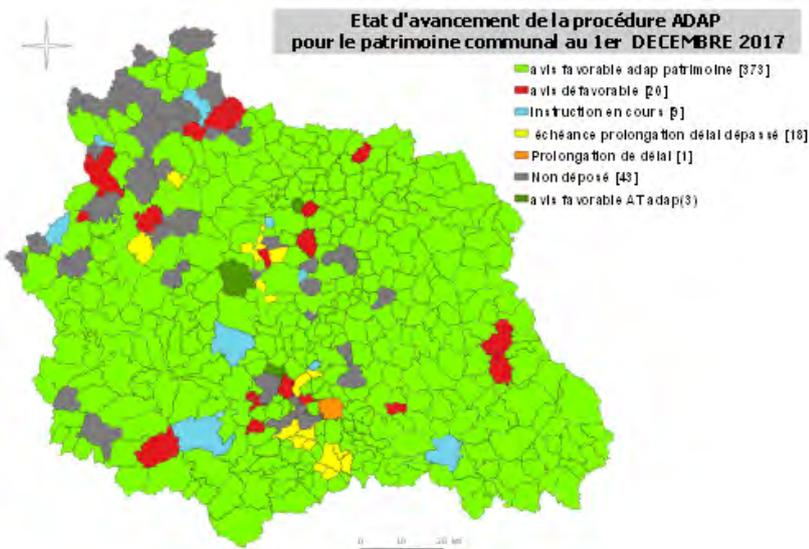
Une prochaine réunion est prévue en février 2018 auprès de l'ordre des architectes.

## Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

En 2017, la DDT a poursuivi son accompagnement des collectivités dans la mise en accessibilité de leur patrimoine bâti ouvert au public (assistance à l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et au dépôt des demandes d'autorisation préalables à l'engagement des travaux).

Différentes actions ont été menées :

- réunion d'information à destination des architectes et bureaux de contrôle,
- 40 visites pédagogiques réalisées dans les ERP afin d'informer les gestionnaires sur leurs obligations et les inciter à s'inscrire dans la démarche de mise en accessibilité,
- mise en ligne sur internet d'outils appropriés (auto-diagnostic, notice, modèles de CERFA complétés...),
- informations sur les évolutions réglementaires (registre public d'accessibilité...),
- information de prévention sur le démarchage abusif
- plus de 1 700 avis émis par la sous-commission "accessibilité"



## Immobilier de l'État

La DDT accompagne le préfet dans la mise en place de la politique immobilière de l'État en particulier en alimentant le futur Schéma Directeur de l'Immobilier Régional (SDIR).

Dans ce cadre, la DDT a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la rénovation du restaurant inter-administratif du site de Marmilhat.

En 2018, un important plan de rénovation énergétique des cités administratives sera engagé et mobilisera la DDT sur la phase études.



# Organisation et vie du service

188 agents au 1er janvier 2018

102



Moyenne d'âge des agents :  
50 ans

Cat A : 19

Cat B : 45

Cat C : 38

SPM : 1

MTES - MCT : 77

MAA : 24

86



Moyenne d'âge des agents :  
48 ans

Cat A : 23

Cat B : 51

Cat C : 12

SPM : 3

MTES - MCT : 71

MAA : 12



*SPM : Service du Premier Ministre*

*MTES : Ministère de la Transition écologique et solidaire*

*MCT : Ministère de la Cohésion des Territoires*

*MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*

## Bilan "ressources humaines" 2017

10 agents lauréats d'un examen / concours

11 agents promus

1 recrutement local d'adjoint administratif

3 agents recrutés en sortie d'école

16 départs à la retraite

56 contractuels en contrat à durée déterminée  
(47 MAA et 9 MTES-MCT)

## Contentieux administratif

29 mémoires produits

44 procédures en cours

9 jugements reçus

53 avis rendus sur sollicitations  
des services de la DDT

## Contentieux pénal

60 procédures en cours

15 nouveaux dossiers ouverts

9 rapports transmis au parquet

## Budget de fonctionnement 2017

Fonctionnement courant : 512 844 €

Immobilier y compris travaux : 760 388 €

Action et prestations sociales : 109 259 €



## Administration exemplaire

Le parc de véhicules se compose de 45 véhicules dont 8 véhicules hybrides et 1 véhicule électrique.

Dématérialisation du traitement des factures et des frais de déplacement : depuis 2015, l'ensemble des fournisseurs et prestataires adressent leurs factures au centre de traitement et de paiement unique des factures pour le compte des services de l'État placé auprès du comptable public (service facturier). Le délai moyen de paiement des factures est de 14 jours en commande simple.

Évacuation des mobiliers usagés par le biais de deux associations :

- la RECUP'DORE SOLIDAIRE dit « la ressourcerie » pour le mobilier d'Ambert, pour un volume de 29 m<sup>3</sup>

- Valdelia en partenariat avec l'association « Les mains ouvertes » pour le site de Marmilhat, pour un volume de 6 m<sup>3</sup>.

Mise en place du télétravail en 2018 : 16 agents ont choisi cette nouvelle modalité de travail qui sera effective dès le mois de janvier.

# Organigramme au 1er janvier 2018



## Direction Départementale des Territoires du PUY-DE-DOME

### Organigramme

Courriel : ddt@puy-de-dome.gouv.fr  
Site internet : www.puy-de-dome.gouv.fr

YBERT DU PUY-DE-DOME

#### Direction, SG, SHRU, SPAR

7 rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tel : 04 73 43 16 00

#### SET, SEEF, SEA

Site de Marmilhat - 16 rue Aimé Rudel, BP 43, 63370 Lempdes  
Tel : 04 73 42 14 14

#### DIRECTION

Tel : 04 73 43 16 21

Directeur - Armand SANSÉAU

Directrice Adjointe  
Manuelle DUPUY

Mission Expertise et Développement Durable

Charles CANN

Mission Coordination des procédures

Michelle JULIEN-SULLY

janvier 2018

Architecte conseil  
Jean-Paul SCALABRE

Paysagiste conseil  
Gilles AMPHOUX

#### Secrétariat Général

#### SG

Tel : 04 73 43 17 18

- **Cheffe du service**  
Laurence RICHY-MOURRE
- **Ressources Humaines**  
Formation Communication  
Jeany RUGGIRELLO
- **Contrôle, Gestion et Moyens**  
Généraux  
Nathalie PERRIN BREUIL
- **Mission Affaires Juridiques**  
Armand NOUVELOT

#### Service Économie Agricole

#### SEA

Tel : 04 73 42 14 53

- **Chef du service**  
Alfred GROS
- **Gestion des Aides aux Exploitations**  
Sylvie TABOURIN
- **Contrôles, Structures, Urbanisme, Foncier**  
Fabien PESTY
- **Installation, Gestion des Droits et des Interventions de Crise**  
Caroline ALVAREZ
- **Modernisation et Développement Durable des Exploitations**  
Monique PICHOTRE
- **Mission Campagnol Terrestre**  
Christelle DHAINAUT

#### Service Eau Environnement Forêt

#### SEEF

Tel : 04 73 42 14 19

- **Cheffe du service**  
Béatrice MICHALLAND
- **Mission Avis environnementaux**  
Laurent HEILIGENSTEIN
- **Politique Territoriale de l'Eau**  
Nathalie NICOLAU
- **Police de l'Eau**  
William ROUZAIRE
- **Forêt - Chasse, Espaces Naturels**  
Xavier PINEAU

#### Service Expertise Technique

#### SET

Tel : 04 73 42 14 58

- **Chef du service**  
Julien EVELLIN
- **Cycle Durable de l'Eau**  
Corinne PIERRAT
- **Aménagement Durable, Ecoquartiers et Accessibilité**  
Didier MOUTON
- **Constructions Publiques**  
N.
- **Qualité de la Construction et Efficacité Energétique**  
Robert TEILLOT
- **Mission Sécurité**  
Jean-Luc BION
- **Géomatique**  
Vincent THENARD

#### Service Habitat Renovation Urbaine

#### SHRU

Tel : 04 73 43 16 81

- **Cheffe du service**  
Lisa WILLIAMS  
Adjoint  
Julien PITTION
- **Politiques Locales de l'Habitat**  
Pascal MARTIN
- **Développement de l'Offre d'Habitat Public**  
Catherine PAULA
- **Rénovation Urbaine**  
Joël ARFEUILLE
- **Amélioration du Parc Privé et Lutte contre l'Habitat Indigne**  
Jennifer CAINE

#### Service Prospective, Aménagement - Risques

#### SPAR

Tel : 04 73 43 16 41

- **Chef du service**  
Geoffrey PRIOLET  
Adjoint  
Thierry BONNABRY
- **Prévention des Risques**  
Pierre-François DELOULME
- **Mission Stratégies locales de gestion des risques d'inondation**  
Alexandre BRETEAU
- **Planification**  
Grand Clermont  
Laurence PAQUET  
Territoires ruraux  
Léonard PONAMALÉ
- **Pilotage Droit des Sols et fiscalité de l'urbanisme**  
Alexandre MICHEL
- **Connaissance territoriale**  
Analyse territoriale et prospectives  
Caroline FAUCHER  
Alexandre MAYEUX
- **Mission Publicité - CDAC**  
Jean-André SULLY

## AGENCES

### Combrailles Nord-Limagne

Emmanuelle FOURMONT

15 rue Eugène Gilbert - BP 50029  
63201 RIOM Cedex  
Tel : 04 73 64 64 00

Adjoint :  
Frédéric SARRON

### Livradois - Forez

Christine LECHEVALLIER

10 bis rue de Barante - BP 5  
63301 THIERS  
Tel : 04 73 51 79 80

Adjoint :  
Cyrille LAROCHE

### Val d'Allier-Sancy

Christophe DELISLE

22 avenue Jean Jaurès - BP 50087  
63502 ISSOIRE Cedex  
Tel : 04 73 89 85 00

# Glossaire des principaux sigles

Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmé
ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
AFB	Agence Française de Biodiversité
Anah	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence Nationale de la Rénovation Urbaine
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDCFS	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
CDOA	Commission départementale d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEREMA	Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement et la Mobilité
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CGET	Commissariat Général de l'Égalité des Territoires
CRC	Contrôle réglementaire de la construction
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DJA	Dotation jeune agriculteur
DOCOB	Document d'objectif Natura 2000
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GPU	Geoportail de l'urbanisme
IOTA	Installations, ouvrages, travaux
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
ONCFS	Office National de la Chasse et de la faune Sauvage
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PAC	Politique Agricole Commune
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PIG	Programme d'intérêt général
PLAI	Prêt locatif d'intégration
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLS	Prêt locatif à usage social
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNR	Parc Naturel Régional
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PPR	Plan de Prévention des Risques
RPG	Registre parcellaire graphique
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence Territorial
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
UGB	Unité de gros bétail

**Directeur de la publication : Armand Sanséau**

**Conception, réalisation, cartographie : DDT 63 (SG/BRHFC/JG)**

**Crédit photos : DDT 63, Réseau FREDON/FDGDON – C.Chabalier (photo campagnol terrestre)**

**Février 2018**

🏠 Site de Clermont-Ferrand  
Direction, SG, SHRU, SPAR  
7 rue Léo Lagrange  
63033 Clermont-Fd cedex 1  
Tél. 04.73.43.16.00  
Courriel : ddt@puy-de-dome.gouv.fr

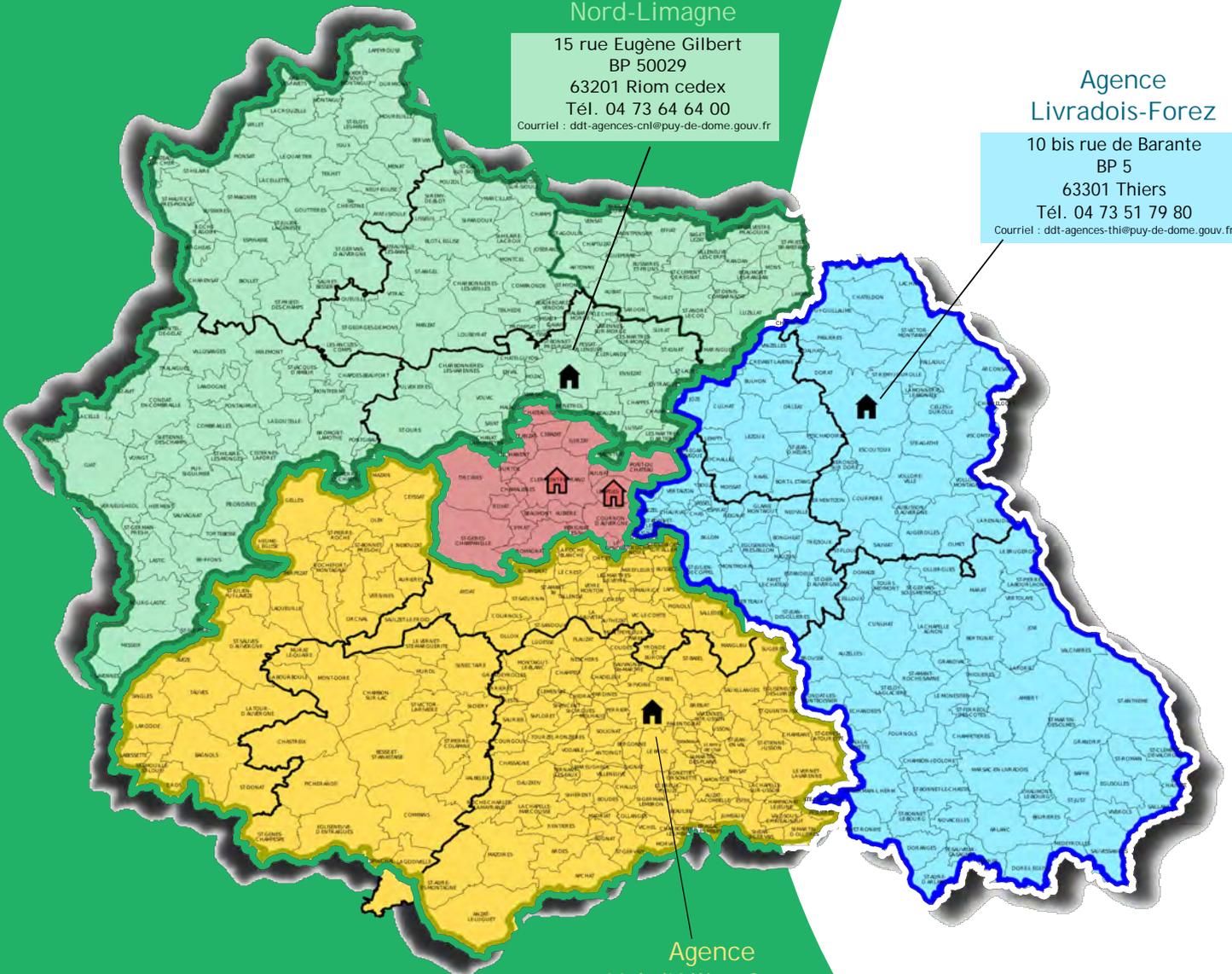
🏠 Site de Marmilhat  
SET, SEEF, SEA  
16 rue Aimé Rudel, BP 42  
63370 Lempdes  
Tél. 04.73.42.14.14

## Agence Combrailles Nord-Limagne

15 rue Eugène Gilbert  
BP 50029  
63201 Riom cedex  
Tél. 04 73 64 64 00  
Courriel : ddt-agences-cnl@puy-de-dome.gouv.fr

## Agence Livradois-Forez

10 bis rue de Barante  
BP 5  
63301 Thiers  
Tél. 04 73 51 79 80  
Courriel : ddt-agences-thi@puy-de-dome.gouv.fr



## Agence Val d'Allier-Sancy

22 avenue Jean Jaurès  
BP 50087  
63502 Issoire cedex  
Tél. 04 73 89 85 00  
Courriel : ddt-agences-vas@puy-de-dome.gouv.fr

